

## Écllosion d'infections à orthopoxvirus simien (variole simienne) à Montréal

### MISE À JOUR (3 juin 2022)

La Direction régionale de santé publique (DRSP) de Montréal a émis un [Appel à la vigilance](#) le 19 mai et une [Mise à jour](#) le 27 mai pour informer les professionnels du réseau d'une écllosion de lésions liées à l'orthopoxvirus simien. Le premier cas déclaré a débuté ses symptômes le 29 avril. En date du 1er juin 2022, 26 cas confirmés et 23 cas probables ont été déclarés.

Au moment de l'enquête épidémiologique, les cas présentent le plus souvent des **lésions aux organes génitaux (50 %), dans la région anale (40 %), au torse (34 %), au visage (30 %), à la bouche (28 %), et aux extrémités (28 %) incluant les régions palmaires (24 %) et plantaires (10 %)**. Bien que quelques cas ne présentent aucun symptôme systémique, plusieurs rapportent des **adénopathies localisées (58 %), de la fatigue (50 %), des myalgies ou arthralgies (48 %), de la fièvre (42 %), des céphalées (26 %), de la douleur dorsale (20 %) ou une rectite (18 %)**. Nous avons connaissance de 3 hospitalisations à ce jour : deux liées au risque d'obstruction des voies respiratoires, et une liée à une atteinte ophthalmique possible. L'écllosion continue d'affecter disproportionnellement les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes ; quelques cas sans lien épidémiologique avec cette communauté sont en investigation.

À cette étape de l'enquête épidémiologique, la DRSP **maintient sa vigie et met à jour ses recommandations aux professionnels du réseau de la santé susceptible d'évaluer des personnes infectées par l'orthopoxvirus simien.**

## RECOMMANDATIONS INTÉRIMAIRES

### 1. Référer les personnes avec des symptômes compatibles avec la variole simienne pour une évaluation clinique

- Les intervenants des organismes communautaires qui constatent des symptômes compatibles avec la variole simienne chez leurs usagers peuvent obtenir un **rendez-vous dans une des cliniques d'évaluation spécialisée en contactant le 514 766-3974**, option 3, du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi et dimanche de 8 h à 16 h.
- Bien que plusieurs professionnels de la santé soient outillés pour prendre en charge les patients avec des symptômes compatibles avec la variole simienne, les professionnels de la santé qui souhaitent référer leurs patients pour une évaluation spécialisée et un dépistage peuvent également utiliser le numéro ci-haut ou transmettre le numéro directement à leurs patients.

### 2. Évaluer et assurer la prise en charge des personnes présentant des lésions cutanées ou muqueuses inhabituelles :

- Envisager les étiologies les plus communes, soit l'herpès simplex, la syphilis, le virus varicella-zoster ou la lymphogranulomatose vénérienne. Se référer aux [Lignes directrices canadiennes sur les infections transmissibles sexuellement](#) et aux [guides d'usage optimal de l'INESSS](#) pour connaître les tests diagnostiques et les recommandations de prise en charge. Il n'est plus requis de rechercher l'infection à *Haemophilus ducreyi* dans le contexte actuel (aucun cas détecté).
- Investiguer les personnes répondant à la **définition de cas suspect** d'infection à orthopoxvirus (voir annexe 1). Se référer à la [correspondance émise par le Laboratoire de santé publique du Québec](#) le 25 mai 2022 pour connaître les particularités liées aux prélèvements, spécimens et analyses requis pour la recherche de cet agent pathogène. Ce document indique de recourir à des modalités de transport de catégorie A pour l'acheminement des prélèvements. Toutefois, en conformité avec une directive du MSSS, les exigences de la catégorie B sont autorisées pour le transport des prélèvements pour l'orthopoxvirus simien.
- Si des prélèvements sont réalisés, en aviser le ou la microbiologiste-infectiologue de garde de l'établissement afin d'assurer leur traitement prioritaire.
- Identifier et prendre en charge les personnes symptomatiques, cas suspects et contacts selon le jugement clinique et en se référant à l'annexe 2.

### 3. Mettre en place les précautions appropriées lors de l'évaluation clinique de patients présentant des lésions cutanées ou muqueuses suggestives d'orthopoxvirus simien :

- Milieu hospitalier : se référer aux recommandations du Comité sur les infections nosocomiales du Québec (CINQ) de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) sur les [mesures de prévention et de contrôle pour les cliniques médicales et les centres hospitaliers de soins de courte durée sur la variole simienne](#).
- Milieux cliniques dans la communauté (recommandations intérimaires) :
  - **Équipements de protection individuelle** : les professionnels en contact direct avec les patients présentant des symptômes compatibles avec l'orthopoxvirose simienne devraient porter des gants à usage unique, une blouse jetable, une protection oculaire et un masque de type chirurgical. Des précautions additionnelles pourraient être mises en place selon le contexte clinique (p. ex. : port du masque N95 lors d'interventions médicales générant des aérosols) ou en fonction des procédures locales.
  - **Hygiène et salubrité** : l'orthopoxvirus simien est inactivé par les désinfectants d'utilisation courante en milieu clinique. Assurer le nettoyage et la désinfection de la zone de soins avant d'admettre un autre usager dans la salle de consultation selon les procédures locales.
  - **Trajectoire des patients** : Instaurer un triage des patients qui présentent des symptômes compatibles afin d'éviter tout contact non nécessaire avec d'autres personnes dans le milieu clinique et les isoler dans une salle fermée de la clinique lorsque possible. À moins de circonstances exceptionnelles, il n'est pas suggéré d'allouer un temps prédéterminé avant d'admettre un autre usager dans une salle de consultation après le départ de l'usager précédent.

### 4. Déclarer rapidement à la DRSP toute personne répondant à la définition de cas suspect (Annexe 1) :

- Utiliser le [formulaire PDF dynamique pour la déclaration de la variole simienne](#) en prenant soin de fournir les coordonnées complètes des personnes. La déclaration à la DRSP permet de débiter l'enquête épidémiologique et l'intervention auprès des contacts.

### 5. Signaler rapidement à la DRSP toute hospitalisation liée à une présentation clinique grave de la variole simienne :

- Si le diagnostic est posé lors de l'hospitalisation, simplement déclarer le cas tel que spécifié à l'étape 3. S'il s'agit d'un cas déjà connu/déclaré à la santé publique et hospitalisé subséquemment, contacter le professionnel de garde en maladies infectieuses au 514-528-2400 durant les heures ouvrables pour signaler l'hospitalisation.

### 6. Référer les personnes éligibles à la prophylaxie post-exposition aux cliniques de vaccination

- La prophylaxie post-exposition (PPE) avec le vaccin Imvamune est recommandée aux contacts asymptomatiques selon les orientations de l'[avis scientifique intérimaire du Comité sur l'immunisation du Québec](#) (CIQ) le plus récent et le [Protocole d'immunisation du Québec](#). Les indications régionales de vaccination sont disponibles à l'annexe 3 ; celle-ci pourraient évoluer selon la situation épidémiologique.
- **La prophylaxie post-exposition est disponible aux personnes qui rencontrent les indications régionales (annexe 3), sans rendez-vous, au 965 Boulevard Maisonneuve Est, Montréal H2L 1Z3 le 3 juin de midi à 19h30, et ensuite tous les jours de 8h00 à 19h30 (7 jours par semaine).**

La DRSP de Montréal continuera de mettre à jour ses recommandations intérimaires selon l'évolution de la situation. Les professionnels du réseau sont invités à suivre ces mises à jour.

## ANNEXE 1

### Définition de cas de variole simienne : enquête épidémiologique du Directeur national de santé publique du Québec (1er juin 2022)

#### CAS SUSPECT

Personne qui présente des lésions cutanées<sup>1</sup> avec au moins un symptôme systémique (fièvre, céphalée, myalgie, arthralgie, dorsalgie ou lymphadénopathies) sans autre cause évidente.

#### OU

Personne qui présente des lésions cutanées<sup>1</sup> génitales, périnatales ou orales sans autre cause évidente.

#### CAS PROBABLE

Est un cas suspect

ET répond à l'un des critères suivants :

- Exposition significative<sup>2</sup> avec un cas confirmé de variole simienne dans les 21 jours précédant l'apparition des symptômes ;
- OU
- Homme ayant eu au moins un contact sexuel avec un autre homme dans les 21 jours précédant l'apparition des symptômes ;
- OU
- Détection d'un virus du genre orthopox par un test de laboratoire approprié.

#### CAS CONFIRMÉ

Détection de l'orthopoxvirus simien par un test de laboratoire approprié.

---

<sup>1</sup> Macules, papules, vésicules, pustules, ulcères, lésions croutées.

<sup>2</sup> Exposition significative : Personne dont la peau ou une muqueuse a été en contact direct avec des lésions cutanées ou avec des liquides biologiques ou des surfaces et objets contaminés par les liquides biologiques, incluant les vêtements et la literie du cas **ou** contact à moins d'un mètre face à face pendant 3 heures ou plus (cumulatif sur 24h) sans masque de procédure.

ANNEXE 2

Recommandations de prise en charge des personnes symptomatiques, cas suspects et contacts – volet santé publique

Personne symptomatique et cas suspect :

- S'isoler à domicile, éviter les relations sexuelles, porter un masque de procédure et couvrir ses lésions cutanées si des contacts avec des personnes asymptomatiques sont inévitables.
- Ne pas partager les objets personnels (vêtements, ustensiles, literie et autres). Le linge (p. ex. : la literie, les serviettes, les vêtements) ne doit pas être secoué ni manipulé d'une manière susceptible de disperser les particules infectieuses ; il peut être lavé dans avec de l'eau tiède ou chaude et du détergent à lessive.
- Lever l'isolement à la résolution des lésions, c'est-à-dire lorsqu'il y a **formation de peau neuve et absence de croûtes** (ou selon les recommandations du professionnel si un diagnostic alternatif est posé).

Contacts dans la communauté (voir les documents du CINQ qui seront émis sous peu pour les travailleurs de la santé) : évaluer l'exposition et recommander les mesures appropriées

Type d'exposition	Caractéristiques de l'exposition au cas contagieux (du début des symptômes à la résolution des lésions)	Recommandations à la personne exposée non symptomatique
<b>RISQUE ÉLEVÉ</b>	<p>Contact direct (de la peau ou des muqueuses)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avec la peau, les lésions ou les liquides biologiques d'une personne infectée symptomatique (p. ex. : lors de relations sexuelles, exposition d'une muqueuse à une éclaboussure ou une expectoration).</li> </ul> <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avec des objets contaminés par les sécrétions ou les liquides biologiques d'une personne infectée symptomatique (p. ex. : vêtements, lingerie, plaie perforante causée par un instrument contaminé, jouet sexuel)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autosurveillance des symptômes pendant 21 jours après la dernière exposition à risque*</li> <li>- Consultation d'un professionnel de la santé dès l'apparition de symptômes cutanés ou muqueux**</li> <li>- Vaccination en prophylaxie post-exposition recommandée***</li> </ul>
<b>RISQUE INTERMÉDIAIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interaction pendant trois heures ou plus à moins d'un mètre sans port d'un masque d'intervention de qualité médicale (p. ex. : personnes qui résident au domicile d'une personne infectée, passager d'un vol aérien assis directement à côté d'un cas)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autosurveillance des symptômes pendant 21 jours après la dernière exposition à risque*</li> <li>- Consultation d'un professionnel de la santé dès l'apparition de symptômes cutanés ou muqueux**</li> <li>- Vaccination en prophylaxie post-exposition recommandée***</li> </ul>
<b>RISQUE FAIBLE OU INCERTAIN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interaction face à face pendant moins de trois heures à moins d'un mètre sans port du masque d'intervention de qualité médicale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autosurveillance des symptômes pendant 21 jours après la dernière exposition à risque*</li> <li>- Consultation d'un professionnel de la santé dès l'apparition de symptômes cutanés ou muqueux**</li> </ul>

\* La température devrait être mesurée 2 fois par jour.

\*\* Aviser le milieu clinique avant de s'y présenter si possible et minimiser les contacts (**couvrir les lésions, porter un masque d'intervention de qualité médicale, éviter les modes de transport impliquant une proximité physique avec des personnes non exposées**).

\*\*\* Si des symptômes compatibles avec la variole simienne sont déjà présents, le vaccin antivariolique ne sera pas administré.

ANNEXE 3

Indications régionales de vaccination contre la variole simienne (en date du 2 juin 2022)

- **Personne qui rapporte, dans les derniers 14 jours, un contact direct (peau ou muqueuse) avec la peau, les lésions ou les liquides biologiques** d'une personne symptomatique infectée avec la variole simienne (cas confirmé, probable ou suspect).
- **Personne qui rapporte, dans les derniers 14 jours, un contact direct (peau ou muqueuse) avec des objets potentiellement contaminés** (p. ex. : vêtements, lingerie, plaie perforante causée par un instrument contaminé, jouet sexuel) par les sécrétions ou les liquides biologiques d'une personne symptomatique infectée avec la variole simienne (cas confirmé, probable ou suspect).
- **Personne qui rapporte, dans les derniers 14 jours, une interaction rapprochée et prolongée** (trois heures ou plus à moins d'un mètre sans port d'un masque d'intervention de qualité médicale ou contact domiciliaire) avec une personne symptomatique infectée avec la variole simienne (cas confirmé, probable ou suspect).
- **Homme (cis ou trans) ayant eu des relations sexuelles avec un homme (cis ou trans) dans un lieu de socialisation** ou un événement avec sexualité sur place dans les derniers 14 jours à Montréal.
- **Homme (cis ou trans) rapportant des contacts sexuels avec 2 partenaires masculins ou plus** dans les derniers 14 jours à Montréal.
- **Homme (cis ou trans) rapportant avoir reçu de l'argent ou autre bien en échange de relations sexuelles** avec des hommes dans les derniers 14 jours à Montréal.
- **Travailleur ou bénévole qui a pu être en contact avec des objets ou de la literie contaminés dans un lieu de socialisation (ou un événement) avec sexualité sur place** dans les derniers 14 jours